

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts désire rappeler à ses contribuables que le deuxième versement des taxes municipales 2021 viendra à échéance le 15 juin 2021.

### MODES DE PAIEMENT

1. En ligne sur notre site Internet : À partir de la plateforme de l'application « Voilà! » qui est disponible à l'adresse [www.val-des-mont.net](http://www.val-des-mont.net). Il est possible de payer par prélèvement préautorisé sur votre compte bancaire, ou par carte de crédit, moyennant des frais de 1,98 %. Vous trouverez la procédure détaillée de la marche à suivre dans la section « Administration et Finances », sous l'onglet « Taxation ».
2. En personne : **Veillez prendre note que ce mode de paiement n'est pas disponible présentement. Dû à la situation entourant la pandémie de la COVID-19, l'hôtel de ville est actuellement fermé au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre.** Les paiements en argent comptant, par carte de débit (Interac) et par chèque seront acceptés lors de la réouverture des bureaux municipaux.
3. Par chèque : Les chèques peuvent être déposés dans la chute à courrier près de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville ou acheminés par la poste à l'adresse 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9. Si vous choisissez d'envoyer votre chèque par la poste, il est important de tenir compte des délais de livraison postale applicables et de joindre le(s) coupon(s) dans l'enveloppe.

Veillez prendre note que le paiement des taxes municipales par carte de crédit n'est pas accepté au comptoir de l'hôtel de ville ni par la poste. Toutefois, ce mode de paiement est accepté avec l'application « Voilà! » sur notre site Internet.

4. À partir du site Internet de votre institution financière : Il est important de bien indiquer le numéro de dossier de 18 chiffres qui se retrouve sur le talon de remise pour effectuer le paiement.
5. Auprès de la plupart des institutions financières, soit au comptoir ou au guichet automatique : Assurez-vous d'avoir en main votre coupon pour effectuer le paiement.

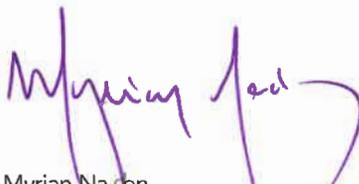
Veillez porter une attention particulière au numéro de matricule lors du paiement, car celui-ci peut avoir été modifié depuis la dernière facturation.

Les contribuables qui ont changé d'adresse ou qui viennent d'acquérir une propriété à Val-des-Monts sont invités à faire parvenir leurs nouvelles coordonnées au service de la Taxation aux coordonnées ci-dessous, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts supplémentaires.

Pour tous renseignements ou modifications de votre dossier, veuillez communiquer avec le service de la Taxation à l'adresse [taxation@val-des-monts.net](mailto:taxation@val-des-monts.net) ou par téléphone au numéro 819 457-9400, poste 2305 ou 2316.

**FAIT à Val-des-Monts ce deuxième jour de juin DEUX MILLE VINGT ET UN.**

La Directrice des services administratifs et  
Secrétaire-trésorière adjointe,



Myrian Nadeau